

**DAJI/2024/Décision/Tarifs/16**

Décision portant approbation du tarif du colloque  
« PLACE MARKETING FORUM » \_IMPGT

## Le Président d'Aix-Marseille Université

**Vu** le Code de l'éducation,  
**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
**Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

**Considérant** que l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale a présenté, le 15 novembre 2023, une demande d'approbation de tarif d'inscription pour le colloque « *Place Marketing Forum* »,

### DÉCIDE

**Article 1 :**

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque « *Place Marketing Forum* ».

Ce colloque aura lieu les 25 et 26 juin 2024 à CAEN.

Les inscriptions sont ouvertes du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 23 avril 2024. La clôture des inscriptions intervenant le 23 avril 2024 à minuit.

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

	Du 01/01/2024 au 28/02/2024		Du 01/03/2024 au 23/04/2024	
	HT / personne	TTC / personne	HT / personne	TTC / personne
<b>Droits d'inscription Tarif <b>Early Bird participants</b></b>	363. 63 €	<b>400 €</b>	545.45 €	<b>600 €</b>
<b>Tarif <b>Team Bulding Partenaires</b>** et participants</b>  Groupe de 3 à 10 personnes  **tarif applicable en dehors des 3 invitations pour les partenaires et fondateurs de la Chaire, dès lors que + 3 personnes de la même structure viennent au PMF	272.72 €	<b>300 €</b>	272.72 €	<b>300 €</b>
Tarif étudiant	60 €	<b>66 €</b>	60 €	<b>66 €</b>
Tarif Demandeur d'emploi	118. 18 €	<b>130 €</b>	118. 18 €	<b>130 €</b>
Tarif spécial « Territoire d'accueil et Région Normandie » uniquement pour les personnes ou structures résidant en Région Normandie	363. 63 €	<b>400 €</b>	363. 63 €	<b>400 €</b>
Tarif spécial résidents du MOHO	136. 36 €	<b>150 €</b>	136. 36 €	<b>150 €</b>
Tarif spécial étudiants résidents du MOHO	60 €	<b>66 €</b>	60 €	<b>66 €</b>

**Article 2 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 5 février 2024

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

